

Rapport N° 2021/10

Demande d'un crédit de CHF 147'000.- TTC pour le remplacement des éclairages muséographiques du Musée romain

Nyon, le 18 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a siégé le jeudi 14 octobre 2021 à la Ferme du Manoir en présence de Monsieur le Municipal Alexandre Démétriadès et Madame Julie Hauser, adjointe à la Cheffe du Service de la Culture.

La commission était composée de Mesdames Ischi Kaplan Vanessa, Pieren Taïna, Rexhaj Ermira, Schwerzmann Danièle, Ramos Francia, Uldry Doris, Qarri Fortesa (présidente et rapportrice) et Messieurs Andrievici Damien, Farine Mathieu, Frei Maurice.

Préambule :

Le préavis susmentionné a été déposé par le Service de la Culture et il s'agit d'un nouveau système d'éclairage dont l'offre a été soumise avec le soutien et l'aide du Service de l'Architecture.

Le Musée est actuellement équipé d'un système d'éclairage halogène avec rail monophasé, installé en 2009. Plusieurs problèmes subsistent avec le système utilisé actuellement :

- la durée de vie de chaque ampoule est relativement courte
- le système d'éclairage actuel est en voie de disparition. En effet, l'halogène est interdit au sein de l'Union Européenne depuis 2018. Nous devons puiser dans le stock du musée car l'approvisionnement est de plus en plus difficile à assurer. Les ampoules sont régulièrement changées, ce qui va poser des problèmes à un moment donné.

C'est pour cette raison que beaucoup de musées font la transition vers un éclairage avec des LEDs. Il n'y a pas seulement les musées qui requièrent ce système d'éclairage mais également les salles de spectacles. À ce titre, une demande a été soumise et acceptée par le Conseil Communal pour un changement d'éclairage au Château de Nyon. Au Musée du Léman ce système est déjà en vigueur.

L'offre qui a été fournie pour le Musée romain, propose des LEDs sur un rail triphasé. Il ne s'agirait pas d'un changement de concept d'éclairage mais d'un changement de technologie.

De cet investissement, il en découlerait une économie financière et d'énergie (pour la phase d'utilisation), puis également d'une durée plus longue de l'installation et d'une meilleure qualité et flexibilité de l'éclairage. Le rail triphasé permettrait de mieux diffuser la lumière et de la moduler avec un système de détecteurs de mouvement.

Le nouveau système prendrait autant en compte la conservation des objets exposés ; il n'y aura pas de changement pour ce qui se trouve dans le musée et la qualité esthétique sera conservée.

Questions de la commission :

- *Passer de l'éclairage halogène au LED va engendrer des changements de température, est-ce que cela va générer un problème pour les pièces muséales ?*

Non, il s'agit d'une exigence dans l'offre de départ. Il a été demandé de tenir compte de ce phénomène. Le Musée romain est moins à risque car il n'y a moins d'œuvres en papier. Cette technologie est totalement adaptée pour le musée.

Les pièces les plus sensibles sont dans les vitrines, ce qui permet de mieux les contrôler (par exemple : l'humidité).

- *Les derniers changements d'éclairage ont eu lieu en 2009, est-ce que vous pensez que dans 10 ans, nous devons encore changer de méthode ?*

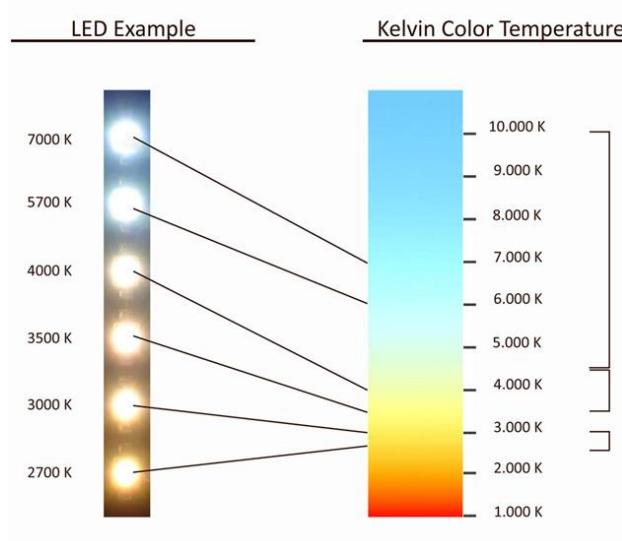
A priori, Monsieur le Municipal Démétriadès, pense que nous avons à faire à cette technologie (le LED) pour longtemps étant donné que les musées, les festivals, les salles de spectacle utilisent le LED. En termes de technologie, nous n'aurons pas besoin de renouvellement pendant 10 ans.

Dans les pipelines de la ville de Nyon, il a une volonté d'agrandir le Musée romain. Dans ce cadre, il y aura peut-être besoin d'étendre le système d'éclairage. Il n'y aurait pas besoin de remettre en question le système s'il y a une extension. Le système sera plus flexible et il y aura moins besoin de maintenance.

- *Un changement de couleur (degrés kelvin) est-il à prévoir suite au nouvel éclairage au LED ?*

La température actuelle de l'éclairage du Musée romain est de 2700 Kelvin. Des tests avaient été réalisés avec une source lumineuse à LED de 2700K. Il avait cependant été préféré pour obtenir un meilleur rendu (précision) de l'éclairage et une ambiance moins « cosy », selon les termes du mandataire éclairagiste ayant réalisé le devis, d'opter pour une source lumineuse à LED de 3000K. La température d'éclairage n'est donc pas similaire à celle existante. Cependant et selon indication du même mandataire, il sera possible, avant exécution, de réaliser un comparatif. Ce changement ne modifiera pas les autres composants du projet.

Finalement, le choix définitif de la température d'éclairage se fera en bonne intelligence avec le conservateur du Musée romain.



Conclusion :

Il paraît judicieux de changer de système d'éclairage. En effet, les halogènes sont interdits au sein de l'Union Européenne, et d'une manière ou d'une autre, nous devons nous adapter. Le système d'éclairage avec des LEDs et le rail triphasé semble le mieux convenir pour le Musée romain.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2021/10 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 147'000.- TTC pour le remplacement des éclairages muséographiques du Musée romain,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de réalisation de CHF 147'000.- TTC pour le remplacement des éclairages muséographiques du Musée romain ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission :

Ischi Kaplan Vanessa, Pieren Taïna, Rexhaj Ermira, Schwerzmann Danièle, Ramos Francia, Uldry Doris, Qarri Fortesa (présidente et reportrice), Andrievici Damien, Farine Mathieu, Frei Maurice